



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

L'eau du bassin de la Vouge

Mars 2022 – N°50

Courriel : bassinvouge@orange.com
www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge



Commission Locale de
l'Eau
de la Vouge

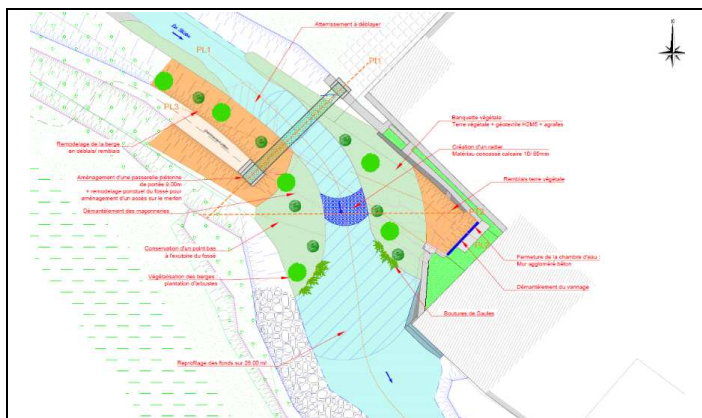
Un contrat pour la Vouge et un pour la nappe de Dijon

A l'occasion des réunions de la CLE de la Vouge, de l'InterCLE Vouge / Ouche, puis du conseil syndical du 14 mars 2022, il a été acté la validation des projets de contrat de milieux sur le bassin versant de la Vouge et sur la nappe de Dijon Sud. Ces deux programmes d'actions, qui se dérouleront entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024, doivent répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux et aux dispositions du SDAGE RM&C. Ces deux documents de planification devraient être signés au cours de l'été 2022 (rétroactivité des démarches) entre le Syndicat du Bassin versant de la Vouge et l'Agence de l'Eau RM&C.

Au cours de ces trois prochaines années, le SBV engagera des études et des travaux qui devront réduire les pressions qui pèsent sur la qualité des eaux (concentration des pollutions, eutrophisation des rivières, augmentation de la température des eaux, disparition d'espèces endémiques, augmentation des pathogènes, ...) et les ressources quantitatives des milieux aquatiques (sévérité des étiages, raréfaction de la disponibilité de l'eau pour les usagers, augmentation des fréquences d'inondations, ...); conséquences des effets du changement climatique.

Pour ce qui concerne le bassin de la Vouge, les démarches seront principalement engagées sur les restaurations morphologiques et écologiques des cours d'eau. Parmi celles-ci, le SBV envisage de :

- Restaurer la morphologie de la Bièvre à Brazey-en-Plaine ;
- Restaurer la continuité écologique du Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine ;



Plan d'effacement de l'ouvrage du Moulin du Centre

- Restaurer la Vouge entre les communes d'Izeure et de Bessey-lès-Cîteaux ;

- Ou bien encore, remettre à ciel ouvert le ruisseau du Milleraie à Saulon-la-Chapelle.



Vue en 3D du projet sur le ruisseau du Milleraie

Pour ce qui intéresse la nappe de Dijon Sud, nappe reconnue comme ressource stratégique actuelle et future pour l'Alimentation en Eau Potable (90% des prélèvements), il s'agira de programmer des actions de sensibilisation autour de sa préservation tout en engageant des études visant à ce que la recharge par les pluies soit plus efficace que ce qu'elle est actuellement.

Ces deux outils contractuels ouvrent non seulement à des cofinancements importants de l'Agence de l'Eau RM&C (de 50 à 70% selon les actions), mais également à des subventions d'actions qui ne sont habituellement pas aidées dans le cadre de son 11^{ème} programme (entretien des cours d'eau, journées de sensibilisation, parcours de communication, ...). Mais l'argent n'est pas suffisant !

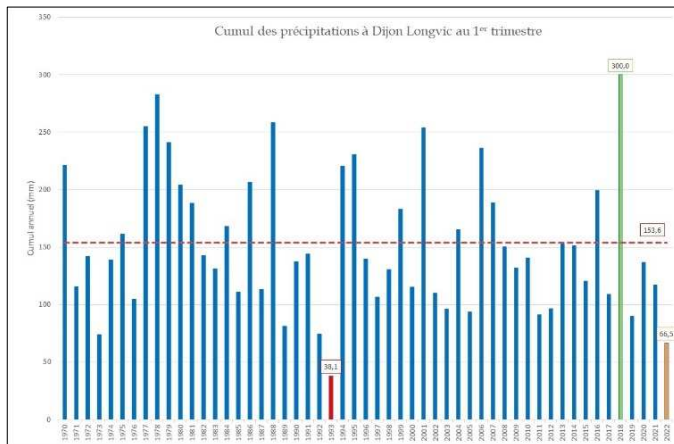
Sans volonté des responsables politiques, sans prise de conscience des habitants de nos territoires de l'alarmante situation des milieux aquatiques, sans la nécessaire modification de nos mauvaises habitudes, sans changement de notre paradigme économique, ... nous serons comptables devant nos enfants de leur transmettre un cadre de vie dégradé.

La situation est encore réversible, avec les bonnes volontés de tous. Comme les églises, nos ressources doivent être remises au milieu de « notre village ».

L'eau sera plus importante que le pétrole ce siècle
Boutros Boutros-Ghali
Sixième secrétaire général des nations unies

La situation pluviométrique de ce début d'année 2022 est inquiétante

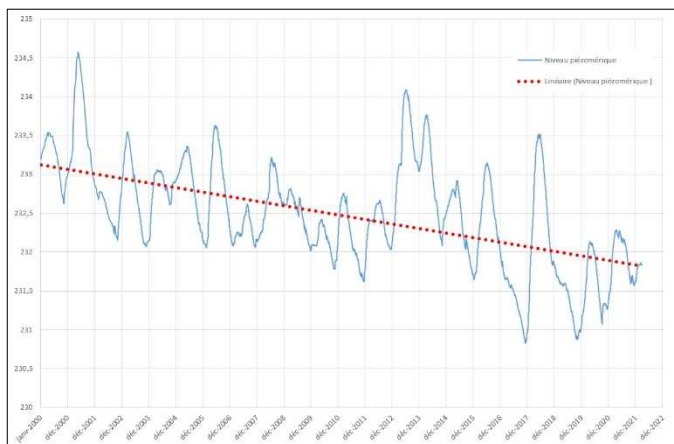
Contrairement aux idées reçues, l'année 2021 a été une année pluviométrique déficitaire (juillet a brouillé nos esprits et obscurci nos yeux) et une année plus chaude (et oui !) que la moyenne des dernières décennies dans notre département. À la fin de l'année 2021, les mois d'Octobre et de Décembre (légèrement excédentaires) nous ont rempli d'espoir mais patatras, le 1^{er} trimestre 2022, comme le montre ce graphique, est le plus sec des 50 dernières années (hormis 1993).



Cumul pluviométrique du 1^{er} trimestre à Dijon Longvic

Ce trimestre est indispensable pour recharger les nappes et attendre avec sérénité le printemps, avec sa végétation renaissante, puis l'été avec ses chaleurs les plus intenses.

Force est de constater que les niveaux des rivières et celui des nappes sont restés très en dessous de la moyenne durant ces trois derniers mois. L'exemple le plus illustre est la nappe de Dijon Sud.



Niveau piézométrique à Chenôve

La nappe n'est remontée que de 29 cm durant l'hiver 2021-2022. Elle est (malheureusement) déjà repartie à la baisse depuis le 5 mars 2022. La chute du niveau de l'aquifère continue depuis le début des années 2000 (~1.5 m). Ceci correspond à plusieurs millions de m³ qui se sont « évaporés ».

Espérons qu'il pleuve abondamment durant les prochaines semaines, sans quoi l'été risque d'être extrêmement tendu pour tous les usagers (collectivités, particuliers, irrigants ou industriels).

À suivre

La mise en place d'épis de diversification sur la Varaude à Tarsul-Izeure

En accord avec l'agriculteur-riverain, le SBV a implanté, sur plus de 200 mètres, 26 épis de diversification en fagots de branches, sur la Varaude en amont du pont de Tarsul-Izeure. En quelques semaines et après une légère montée de eaux, nous pouvons déjà visuellement constater leurs effets sur les fonds.



Implantation - Octobre 2022



Décembre 2020

Pour juger de leur efficacité, vis-à-vis des habitats et de la faune piscicole, une pêche électrique sera effectuée durant l'été 2022, par la Fédération Départementale de Pêche de Côte d'Or.

À NOTER

Pour clarifier, si cela était nécessaire, le conseil syndical a adopté et publié un livret visant à rappeler les conditions d'interventions du SBV sur les cours d'eau. Une note de cadrage réglementaires et 5 fiches (entretien, embâcles, mise en défens, diversification et atterrissements) précisent le contexte, les responsabilités et le coût des travaux en rivières.



Octobre 2021

Entretien des cours d'eau et travaux d'urgence Note de cadrage réglementaire

Objectifs de la note

L'entretien des cours d'eau est une notion définie par le Code de l'Environnement (CE). Il est de la responsabilité des propriétaires riverains. Cette note a pour objectif de rappeler les dispositions du CE relevant ces obligations.

Elles sont à retrouver sur le site du bassin versant de la Vouge : <http://bassinvouge.com/travaux/PPRE>.

Une nouvelle version de projets d'arrêtés de limitations d'usages de l'eau a été mise à disposition du public. L'objectif est de les mettre en œuvre dès l'étiage 2022 : <http://www.cote-dor.gouv.fr/gestion-de-la-ressource-en-eau-projets-d-arrete-a9420.html>

La CLE a adopté le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de la Vouge 2014-2020. Il est à retrouver : <http://bassinvouge.com/SAGE/CLE de la Vouge>

Après 16 années de traitement des ragondins et des rats musqués, le SBV ne financera plus cette lutte, au regard de l'absence de résultats probants à l'échelle du bassin versant. Celle-ci est bien sûr toujours autorisée (chasseurs, piégeurs) et utile sur un périmètre plus restreint.

Nos partenaires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**